RCS : LYON
Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 00501
Numéro SIREN : 429 320 922
Nom ou dénomination : BMA

Ce dépôt a été enregistré le 15/02/2018 sous le numéro de dépôt A2018/004319

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE LYON

63191

4988832

Dénomination :	BMA
Adresse :	94 rue Servient Immeuble le Mercure 69003 Lyon - FRANCE-
n° de gestion :	2000B00501
n° d'identification :	429 320 922
n° de dépôt :	A2018/004319
Date du dépôt :	15/02/2018
Pièce :	Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 02/01/2018

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON (RHÔNE)

4988832

BMA

Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 94 rue Servient – Immeuble le Mercure
69003 LYON

429 320 922 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 2 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le deux janvier,

A dix-huit heures trente,

Les associés de la société BMA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean Luc MONCORGE, en sa qualité de Président de la Société

Monsieur Pierre BONNET est désigné comme secrétaire.

La société FOGEX SAS, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente, excusée

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 500 actions sur les 2 500 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Remplacement du Président démissionnaire,
- Nomination de Directeurs Généraux.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Jean Luc MONCORGE, Président, à compter de ce jour, décide de nommer en son remplacement Monsieur Pierre BONNET, demeurant 7 chemin du Plan du Loup (69110) SAINTE FOY LES LYON, sans limitation de durée.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement. Il pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Pierre BONNET, présent à la réunion, accepte les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Compte tenu de sa nomination en qualité de Président, Monsieur Pierre BONNET déclare en outre démissionner de ses fonctions de Directeur général à compter de ce jour

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Directeur général de la société, pour la durée du mandat du Président et à compter de ce jour :

- Monsieur Jean Luc MONCORGE,
  demeurant 137 rue Bugeaud (69006) LYON,

- Monsieur Nicolas TRUCHOT,
  demeurant 56 avenue Général de Gaulle (69300) CALUIRE ET CUIRE

Leur rémunération sera fixée ultérieurement. Ils pourront prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de leur mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

Messieurs Jean Luc MONCORGE et Nicolas TRUCHOT, présents à la réunion, acceptent les fonctions de Directeur Général qui viennent de leur être confiées et déclarent n'exercer aucune autre fonction, ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau

Le Président
Jean-Luc MONCORGE
« bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »
Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général

Le secrétaire
Pierre BONNET
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »
Bon pour acceptation des fonctions de Président

Nicolas TRUCHOT
« bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »
Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général
Truchot N.